



Logements locatifs sociaux - 2022

Offre nouvelle - État d'avancement au 15 décembre

Objectifs d'agrèments

Pour faire suite à l'objectif de **12 285 logements locatifs sociaux** notifié par le ministère, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 1^{er} mars 2022 a territorialisé un objectif initial de 12 098 logements, 187 logements restant en réserve régionale. L'objectif de 12 098 logements se décompose en **4 521 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)**, **5 260 prêts locatifs à usage social (PLUS)** et **2 317 prêts locatifs sociaux (PLS)**.

L'enveloppe budgétaire 2022 s'élève à 48 116 066 € d'autorisations d'engagement (subventions État) déterminée sur la base de 4 590 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et d'une enveloppe de 2 040 000 € pour l'acquisition-amélioration.

En complément, une enveloppe de 8 180 250 € est ouverte pour couvrir l'objectif de **475 PLAIs adaptés**.

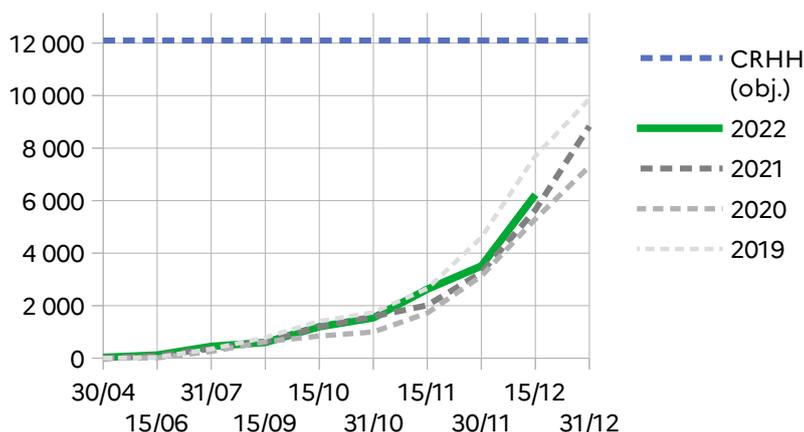
État de l'avancement des agrèments

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 décembre, 370 dossiers sont agréés pour 6 227 logements locatifs sociaux, soit 51 % de l'objectif (41 % en 2020 et 48 % en 2021).

5 003 sont des logements ordinaires (80%), 865 sont dans des résidences sociales et pensions de famille et 359 en résidence universitaire.

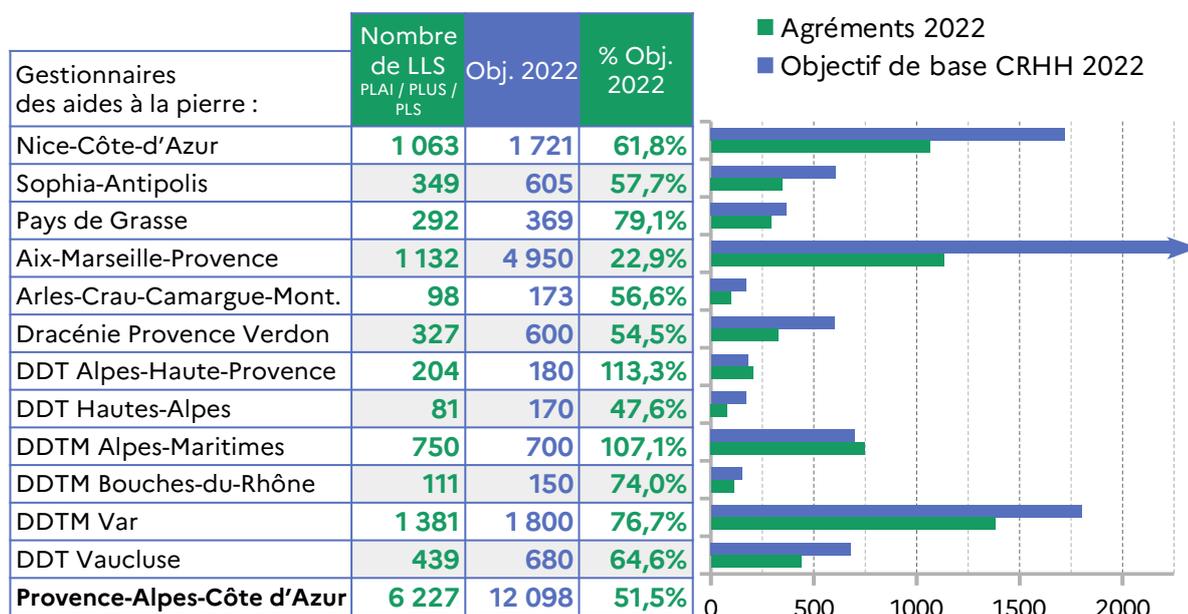
Par ailleurs, 48 dossiers sont en cours d'instruction pour 807 logements.



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAII/PLUS/PLS

Au 15 décembre, 5 gestionnaires ont dépassé 74 % de leur objectif, mais deux gestionnaires n'ont pas atteint 50 % de leur objectif.



Source : Ministère chargé du logement - Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 décembre 2022

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 15 juin - 15 septembre - 15 octobre - 15 novembre - 15 décembre - janvier (bilan)

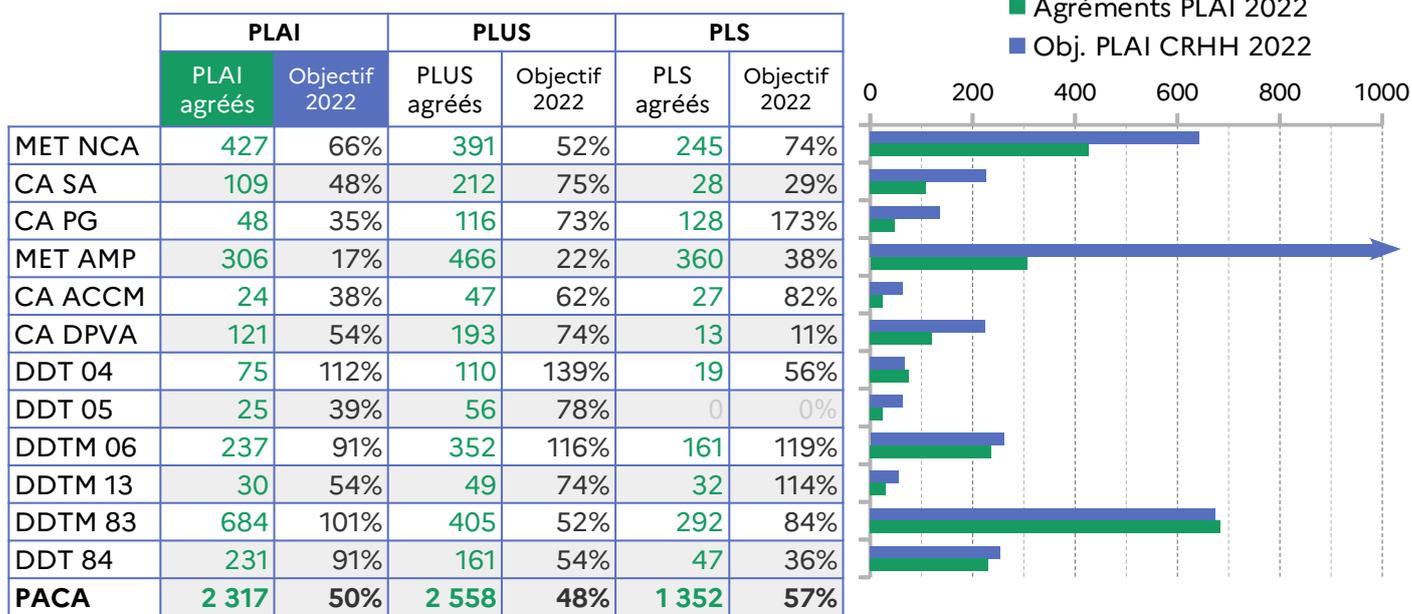
Programmation 2022

Les dossiers des organismes de logement social (OLS) programmés dans l'outil partagé SPLS représentent **7 034** logements (418 dossiers) au 15 décembre. Ils représentent 58 % de l'objectif de 12 098 (52% en 2020, 60 % en 2021).

Par ailleurs, les dernières perspectives remontées par les territoires de gestion laissent présager un niveau d'agrément estimé au-delà des 8 000 logements au titre de 2022.

État de l'avancement des agréments par catégorie de financement

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS



Au 15 décembre, 2 317 logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 521, soit 51 %.
330 PLAI adaptés ont été financés pour un objectif de 475, soit 69 %.

Autorisations d'engagement (AE) pour les logements PLAI et PLUS

Enveloppe en euros

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles régionales de financement de l'État depuis 2015. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les PLAI, avec un montant moyen de subvention de 9 800 € / logement, et d'une enveloppe gérée par la DREAL pour le financement des PLUS/PLAI en acquisition-amélioration (A-A).

Au 15 décembre, **26,9** millions d'euros ont été engagés sur le FNAP 479 (offre nouvelle hors PLAI adapté), et **2,9** million d'euros sur le FNAP 480 (PLAI Adapté et autres spécificités).

AE pour l'offre nouvelle hors PLAI adapté (479)	enveloppe CRHH	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	6 213 200	5 042 500
Sophia-Antipolis	1 656 200	1 056 600
Pays de Grasse	1 323 000	504 400
Aix-Marseille-Provence	17 003 000	3 733 200
Arles-Crau-Camargue Mont.	617 400	265 100
Dracénie Provence Verdon	1 293 600	1 178 000
DDT Alpes-Haute-Provence	607 600	858 900
DDT Hautes-Alpes	431 200	245 000
DDTM Alpes-Maritimes	2 518 600	2 648 000
DDTM Bouches-du-Rhône	627 200	294 000
DDTM Var	6 860 000	8 202 160
DDT Vaucluse	2 989 000	2 877 200
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 140 000	26 905 060

Les AE pour l'acquisition-amélioration sont inclus

Enveloppe acquisition-amélioration

Un montant supplémentaire de 3 400 € par logement, multiplié éventuellement par 2 ou 3 dans certaines situations, peut être octroyé pour les logements PLAI et PLUS en acquisition-amélioration (détails dans la note de programmation du 31 mars).

Enveloppe nationale DPU en communes carencées

Une enveloppe nationale a été ouverte sur le FNAP en 2022 pour le financement des surcoûts des opérations issues de préemptions en communes carencées. Cette mesure vise principalement, après accord national, le financement des opérations qui nécessiteraient des niveaux de subvention significativement supérieurs aux subventions habituellement octroyées.

Au 15 décembre, 1,6 millions ont été accordés pour 3 dossiers comptabilisant 134 PLAI.